



GRENOBLE ISÈRE

Lettre info

M A R S 2 0 1 3

Prise en charge du dispositif hôtelier : nouvelles exclusions

D'après l'article L.222-5 du code de l'action sociale et des familles, « le service de l'aide sociale à l'enfance prend en charge les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment lorsqu'elles sont sans domicile ». Le Conseil Général de l'Isère peut dans ces cas particuliers proposer des chambres d'hôtel à ces femmes, à condition qu'elles soient en règle sur le territoire français (il est de même pour un père isolé). Cette prise en charge en hôtel ne prend effet qu'en dernier cours s'il n'y a plus de place dans les hébergements d'urgences. Elle a une durée déterminée et fait l'objet de contrôles réguliers. Elle prend fin dès lors qu'une autre solution d'hébergement est trouvée.

Reste que les personnes en situations administratives complexes n'ont pas droit à cette prise en charge car elles relèvent uniquement de la « compétence de l'Etat ». Le Conseil Général de l'Isère fait le choix actuellement de se concentrer sur le public relevant de ses missions sur son territoire . Or l'Etat ne prend pas la relève auprès de ces personnes parfois en France depuis des années mais dont les droits fluctuent. Nous nous retrouvons donc confrontées à des jeunes mères quittant un conjoint violent avec leur nouveau-né, « à la rue » sans aucun hébergement à leur proposer... Cela constitue une double violence pour elles et **c'est inacceptable !**

Lundi 25 mars à 17 h 30

Comment agir contre le viol collectif

Débat animé par Laure Heinich Luijter et Clotilde Lepetit, avocates au Barreau de Paris, qui ont défendu les victimes des viols collectifs de Fontenay sous Bois.

Rendez-vous à la Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe à Grenoble, salle 153. Tram A arrêt Grand Place, parking de Carrefour.

Inscriptions lire page 2.

Sensibilisation des élus de l'Isère à la cause des femmes

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes l'association a participé deux déjeuners .

Le premier s'est déroulé à L'Arbre Fruité en compagnie du Sénateur de l'Isère Michel Savin, maire de Domène, de dix femmes élues, maires de communes iséroise et conseillères générales, et de notre président Michel Ferrier, pour partager un repas dans notre restaurant auquel notre équipe de salariées était aussi invitée. Ce temps d'échanges nous a permis de faire découvrir l'association à ces élu(e)s et de présenter les difficultés que l'association rencontre : dans le cadre de l'insertion professionnelle et dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

L'autre repas s'est déroulé à la Préfecture de l'Isère. Ce repas a été présidé par le Préfet de l'Isère Richard Samuel et le député-maire de Grenoble Michel Destot, qui avaient invité une quarantaine de femmes issues des mondes associatif, politique, culturel, économique, justice, sécurité, santé, etc. dont Eva Peraldo notre directrice. Toutes les invitées étaient engagées dans la dynamique féminine en Isère. Un moment riche en découvertes et en ouverture entre des femmes aux responsabilités et contextes très variés !

Agir contre le viol collectif

Débat lundi 25 mars à 17 h 30

Animé par Laure Heinich Luijer et Clotilde Lepetit, avocates au Barreau de Paris.

Laure Heinich Luijer et Clotilde Lepetit ont défendu les victimes des viols collectifs de Fontenay sous Bois.

Pourquoi ? Avancer ensemble sur l'état des lieux, les enjeux et les moyens d'agir contre le viol collectif en France.

Pour qui ? Les professionnel(le)s : éducateurs, médiateurs, assistant(e)s de service social, psychologues, médecins, gendarmes, policier(e)s, avocat(e)s, magistrat(e)s, mais aussi citoyen(ne)s qui se sentent concerné(e)s.

À la Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe à Grenoble, salle 153 Tram A arrêt Grand Place, parking de Carrefour.

Cette soirée vous est proposée par l'association **Solidarité Femmes Grenoble-Isère**.

Les places disponibles étant limitées, et afin de permettre un travail collectif maximum, merci de bien vouloir confirmer votre participation par retour de mail à accueil@sfgi.fr

L'Arbre Fruité
traiteur et restaurant solidaire

Adresse : 80 Galerie de
l'Arlequin Grenoble
(face au collège de la
Villeneuve)

Ouvert tous les jours
de 9 h à 15 h
Réservation au
04 76 22 82 08.

SOLIDARITE FEMMES – www.solidaritefemmes38.org -- mail : solidarite.femmes.gre@wanadoo.fr
Le Trident D - 34 Avenue de l'Europe - 38100 Grenoble Tél : 04 76 40 50 10 - Fax : 04 76 22 74 83
Association membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

Fédération Nationale
SOLIDARITÉ
Femmes

